FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	311
Moto-Club	FUMEL BONAGUIL
N° d'affiliation	0375
Date	2 JUIN 2019
Lieu	BONAGUIL
Organisateur technique	Alain DUMEAUX
E-mail	colombetceline47@gmail.com
Téléphone	06 65 41 43 29

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Jean Pierre SAUMAGNE	Licence : 182746
Président du Jury ou Arbitre*	LMNA Villeneuve Gérard	Licence : 024013
Membre du Jury	René GAUTHIER	Licence : 11206
Membre du Jury	Quentin BOULET	Licence : 294260
Commissaire technique responsable	Grégoire PATERA	Licence : 216544
Responsable du chronométrage	Cathy VIGNOLLE	Licence : 169943

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
trophée MX1/MX2	15	+	moto classe 2 et 3	NCO et plus
trophée vétérans	38	+	moto classe 2, 3 et 4	NCO et plus
championnat LMNA 125	13	+	125 cc	NJ3C, NCO et plus, âges et cylindrées selon RTS
challenge open Guyenne	13	+	moto classe 2, 3, et 4	NJ3C, NCO et plus âges et cylindrée selon RTS

Engagement :

Site Internet ---- engage-sport

Contact ---------- Céline COLOMBET

Téléphone ------- 06 65 41 43 29 E-mail--- colombetceline47@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 6€

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **docteur DOMEC**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Villeneuve sur Lot**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **30**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **terrain de Lascabanes**

Adresse ..... **Bonaguil 47500 Saint Front sur Lémance**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	42
En manche :	42

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1354m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **35m**

Longueur de la ligne droite de départ **80m**

Nombre d'OCP* **17**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

N°34

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **21 Février 2019**	Date : 29 mars 2019	Date :
COLOMBET Signature numérique de COLOMBET Date : 2019.02.20 20:56:30 +01'00'	Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 - FFM	Numéro :

HORAIRES 2019

ESSAIS LIBRES + chronos :

8h30	8h50	challenge Guyenne open A	5mn libres + 15mn chronos
8h55	9h15	challenge Guyenne open B	5mn libres + 15mn chronos
9h20	9h40	trophée Aquitaine vétérans	5mn libres + 15mn chronos
9h45	10h05	Championnat Nouvelle Aquitaine 125	5mn libres + 15mn chronos
10h10	10h30	trophée Aquitaine MX1 MX2	5mn libres + 15mn chronos

MANCHES :

10h30	10h45	challenge Guyenne open A	12mn + 1T
10h50	11h05	challenge Guyenne open B	12mn + 1T
11h10	11h25	trophée Aquitaine vétérans	12mn + 1T
11h30	11h55	championnat Nouvelle Aquitaine 125	20mn + 1T

REPAS

13h45	14h05	trophée Aquitaine MX1 MX2	15mn + 1T
14h10	14h25	challenge Guyenne open A	12mn + 1T
14h30	14h45	challenge Guyenne open B	12mn + 1T
14h50	15h05	trophée Aquitaine vétérans	12mn + 1T

ENTRACTE

15h30	15h55	championnat Nouvelle Aquitaine 125	20mn + 1T
16h00	16h20	trophée Aquitaine MX1 MX2	15mn + 1T
16h25	16h40	challenge Guyenne open A	12mn + 1T
16h45	17h00	challenge Guyenne open B	12mn + 1T

ENTRACTE

17h20	17h35	trophée Aquitaine vétérans	12mn + 1T
17h40	18h05	championnat Nouvelle Aquitaine 125	20mn + 1T
18h10	18h30	trophée Aquitaine MX1 MX2	15mn + 1T

CONTROLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF LE SAMEDI 1 JUIN A PARTIR DE 15H ET LE DIMANCHE 2 JUIN DE 7H A 8H30

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB FUMEL BONAGUIL
Laville Bonaguil
47500 ST FRONT SUR LEMANCE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO683** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross de Bonaguil»** se déroulant **du 01/06/2019 à 15h00 au 02/06/2019 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 26/03/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
[illegible]
Tél [illegible] 90 43
RC [illegible] - APE : 6622 Z - orias 10053161
Email assurances.lestienne@orange.fr
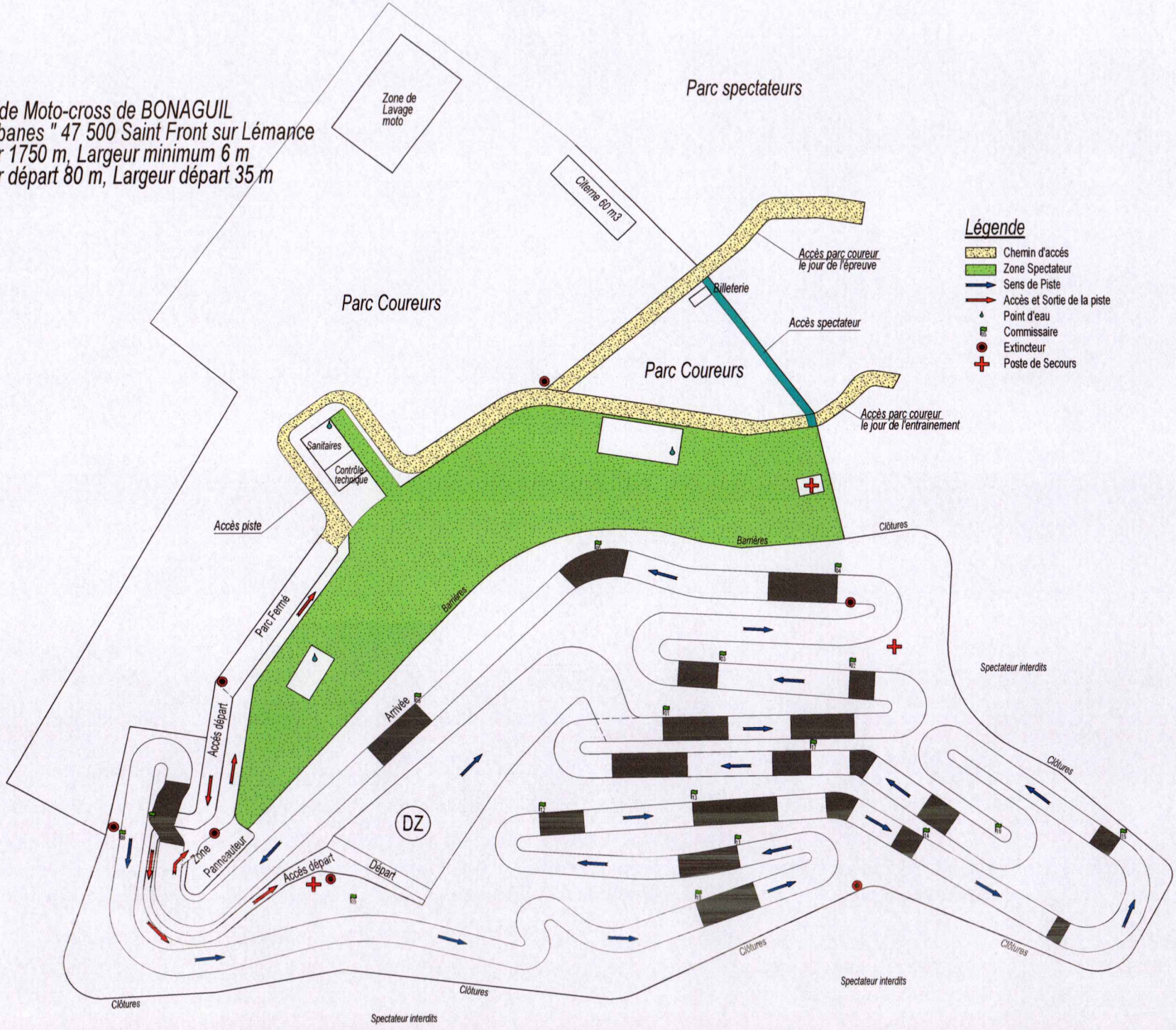
Terrain de Moto-cross de BONAGUIL
" Lascabanes " 47 500 Saint Front sur Lémance
Longeur 1750 m, Largeur minimum 6 m
Longeur départ 80 m, Largeur départ 35 m